



RAPPORT ARTICLE 29 LEC UNEXO GESTION

DISPOSITIONS APPLICABLES À UNEXO GESTION AU 30 JUIN 2022

1° Démarche générale de l'entité de prise en compte des critères ESG (pour toutes les SGP)

DISPOSITIONS NON APPLICABLES À UNEXO GESTION AU 30 JUIN 2022

2° Moyens internes déployés par l'entité (SGP encours > 500 M€)

3° Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité (SGP encours > 500 M€)

4° Stratégie d'engagement de l'entité auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion (SGP encours > 500 M€)

5° Alignement Taxonomie et focus sur les énergies fossiles (SGP encours > 500 M€)

6° Stratégie d'alignement Accords de Paris et stratégie bas carbone (SGP encours > 500 M€ et le cas échéant, pour les OPC/GSM > 500 M€ gérés par la SGP)

7° Alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité (SGP encours > 500 M€ et le cas échéant, pour les OPC/GSM > 500 M€ gérés par la SGP)

8° Démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques (SGP encours > 500 M€ et le cas échéant, pour les OPC/GSM > 500 M€ gérés par la SGP)

8°bis Respect de critères méthodologiques dans la prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques (SGP encours > 500 M€ et le cas échéant, pour les OPC/GSM > 500 M€ gérés par la SGP)

9° Publication d'un plan d'amélioration continue dans le cas où l'entité ne publie pas certaines des informations mentionnées aux 1° à 8° bis (SGP encours > 500 M€ et le cas échéant, pour les OPC/GSM > 500 M€ gérés par la SGP)

UNEXO Gestion n'est pas concernée au 30 juin 2022 par les dispositions applicables aux SGP de plus de 500 millions d'euros d'encours.

INTRODUCTION

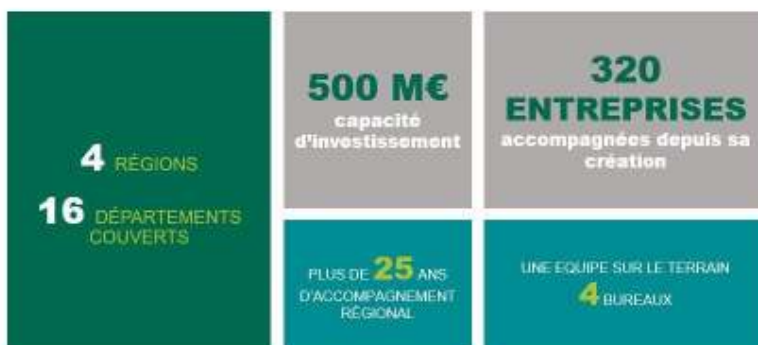
UNEXO Gestion, société de gestion agréée AMF, filiale de neuf Caisses Régionales de Crédit Agricole de l'Ouest, s'engage à rendre compte de sa démarche RSE ainsi qu'à prendre en considération les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'exercice de son activité.

Elle souhaite également répondre aux enjeux du cadre réglementaire européen en matière de finance durable (SFDR, Taxonomie et article 29 de la Loi Energie Climat).

Pour ce faire, ce premier « Rapport Article 29 » au 30 juin 2022 sur l'exercice 2021 décrit la démarche générale de prise en compte des critères ESG comme exigé par ledit article.

CHIFFRES CLÉS

INVESTISSEUR MAJEUR DANS LE GRAND-OUEST



RÉPARTITION DE NOS FONDS SOUS GESTION

CAPITAL INVESTISSEMENT, MEZZANINE, DETTE PRIVÉE & CAPITAL INNOVATION



* y compris l'activité de capital innovation

DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Actionnaire minoritaire, nous nous engageons dans une démarche de progrès visant à accompagner nos sociétés en portefeuille vers la prise en compte de la RSE dans leur gouvernance et décisions opérationnelles.

UNEXO a formalisé cette démarche d'investissement responsable dans une charte décrivant la prise en compte des risques en matière de durabilité au travers de l'analyse de critères ESG dans l'ensemble du cycle d'investissement et de suivi des participations.

ANALYSE ESG DE NOS INVESTISSEMENTS

UNEXO Gestion s'engage à prendre en considération les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'exercice de son activité. Cela se traduit d'une part, par la volonté de guider les entreprises de son portefeuille vers des modèles économiques durables, et d'autre part, à travers une stratégie ESG appliquée aux investissements.

Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans le processus d'investissement :

- Une analyse ESG préinvestissement est réalisée sur la base des informations disponibles (guide méthodologique développé en interne ou diagnostic réalisé par un partenaire) ;
- Une clause RSE est insérée dans le pacte d'actionnaires signé au moment de l'investissement, prévoyant des engagements de la société en termes de RSE ;
- Une revue annuelle ESG du portefeuille.

Par ailleurs, nous veillons à former nos collaborateurs ainsi qu'à les sensibiliser aux évolutions réglementaires et des pratiques de marché au moins une fois par an.

SUIVI ESG DE NOS PARTICIPATIONS

UNEXO Gestion établit un reporting annuel sur l'activité ESG de ses participations.

Le suivi ESG permet de :

- Valoriser les données extra financières des entreprises et de présenter les aspects ESG à nos actionnaires ;
- Impliquer nos parties prenantes internes et externes et les sensibiliser à notre démarche ;
- Valoriser les entreprises issues de notre portefeuille en recensant, partageant et promouvant les bonnes pratiques de celles-ci.

CHAMP D'APPLICATION

Cette politique ESG s'applique à tous les fonds gérés par UNEXO Gestion dans le respect des secteurs d'exclusion, des règles de lutte anti-corruption et de la politique de prévention des conflits d'intérêts du Groupe Crédit Agricole.

La version exhaustive de notre politique de durabilité est disponible sur notre site internet : <https://www.unexo.fr/qui-sommes-nous/responsabilite-societale/>

LISTE DES PRODUITS « DURABLES »

Aucun au 31/12/2021.

La classification retenue des portefeuilles gérés est celle de l'article 6 du règlement SFDR.

ADHÉSION DE LA SGP OU DES FPCI A UNE CHARTE

UNEXO gestion applique les politiques du Groupe Crédit Agricole en matière de prévention contre les conflits d'intérêts et de lutte anti-corruption. Elle est également signataire des Chartes Parité et Investisseurs pour la Croissance de France Invest.

POLITIQUES GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

[Politique de prévention des conflits d'intérêts](#)

[Lutte anti-corruption](#)

ADHÉSIONS AUX CHARTES FRANCE INVEST



LABEL « FRANCE RELANCE »

Le FPCI UNEXO Mezzanine est labellisé France Relance. Les opérations émanant de ce fonds doivent intégrer un volet ESG dans l'étude du dossier et le suivi de la participation. Un reporting semestriel est communiqué au Ministère de l'Economie et des Finances.